

Contrat de Location d'emplacement

Les éléments ci-dessous sont destinés à confirmer les modalités de votre réservation

Les informations demandées sont obligatoires et nous permettent de préparer au mieux votre séjour et notamment votre arrivée.

Entre les soussignés, est convenue, aux conditions générales de vente stipulées au verso (intégralité téléchargeable sur internet) la location d'un emplacement nu, selon les caractéristiques suivantes :

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Date de Naissance :** _____

Adresse : _____

Email : _____ **Téléphone (fixe ou portable) :** _____

N° immatriculation du véhicule : _____

Date du séjour : Arrivée le..... à midi Départ le..... avant 11heures

Personnes accompagnantes : _____ **Nom** _____ **Prénom** _____ **Date de Naissance** _____

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Numéro d'emplacement souhaité/réservé : _____

Animal : Oui Non

Vaccination de l'animal à jour : Oui Non

Modalité de paiement :

25% du montant total du séjour (arrhes) au moment de la réservation. Solde au départ du camping, à l'issue du séjour.

Chèque

Chèques vacances

Chèque à libeller à l'ordre de → **Régie de recettes camping municipal la lande**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation (voir au dos) et déclare y souscrire,

A, _____ Le, _____

Signature

A renvoyer (par mail ou courrier) à :

Mairie de Gâvres
Avenue des Sardiniers
56680 Gâvres
02.97.82.46.55

Commune de Gâvres (56680)
Camping Municipal de La Lande
e-mail : campinglalande.gavres@orange.fr

Conditions Générales de Vente – Année 2018
Camping de La Lande

L'occupation d'un emplacement obéit aux règles suivantes:

- 5 personnes maximum (hors enfants < 1an) sur un emplacement ou 6 personnes (yc enfants <1 an)
 - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) pour lesquels l'installation de 7 personnes maximum (yc enfant <1 an) est possible.
- 1 voiture maximum par emplacement (hors exceptions prévues au règlement intérieur). En cas d'acceptation d'une 2ème voiture, celle-ci sera obligatoirement stationnée sur l'emplacement et non pas sur des espaces ou emplacements non occupés.
 - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) pour lesquels 2 voitures en base sont possibles.
 - Il ne sera en aucun cas accepté de 3^{ème} voiture sur un emplacement du camping.
- 1 installation (grande tente, caravane, camping-car) par emplacement et 2 petites tentes maximum par emplacement
 - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) pour lesquels on acceptera 3 petites tentes maximum en complément.

Nos prix sont exprimés en Euros TTC, mais n'incluent pas la taxe de séjour intercommunautaire. Celle-ci, et 0,50 € à La Lande par jour et par personne >18 ans) est facturée simultanément avec la réservation de l'emplacement.

Réservation.

La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct séjournant sur le camping seront refusées. En cas de différence entre les informations saisies sur Internet et la situation réelle constatée à l'arrivée sur le camping, l'accès pourra être refusé par le responsable du camping ; les arrhes versées lors de la réservation restent acquises au camping.

Modalités de règlement

La somme versée au moment de la réservation correspond à des arrhes. Conformément à l'article L131-1 du Code de la Consommation, ces dernières ne sont jamais remboursées, quel que soit le motif d'annulation de la réservation.

Annulation.

L'annulation d'un séjour est possible jusqu'à la date d'arrivée prévue. Toute annulation d'une réservation doit être notifiée au camping par mail ou courrier ; les arrhes versées au moment de la réservation, quels qu'en soient la forme (sur Internet, en Mairie, à l'Accueil du camping), la date, ou le motif d'annulation restent acquises au camping.

Modification.

La modification des dates d'arrivée et/ou de départ d'un séjour est possible au plus tard jusqu'à 1 mois, date pour date, avant le début du séjour. Elle doit être notifiée à la Mairie par mail ou par courrier et fait l'objet d'un accusé de réception. Passé ce délai, les dates du séjour fournies par le Client sont considérées comme définitives et servent à minima au calcul du montant du séjour et à sa facturation, sur la base du forfait journalier. Les suppléments, tels que, électricité, personne supplémentaire ou animal ne sont pas facturés. Il appartient au client de prendre, s'il le souhaite et auprès de la compagnie d'assurance de son choix, une assurance annulation. En cas de prolongation souhaitée du séjour après l'arrivée, celle-ci est possible en fonction des disponibilités.

Arrivée/Départ.

Sauf accord préalable de l'Accueil, les arrivées se font à partir de 12h, les départs au plus tard à 11H.

Arrivée retardée / Départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, quel qu'en soit le motif de la part du Client, aucune réduction tarifaire, prolongation de séjour ou report de date n'est accordée ; le montant total du séjour, calculé sur la base des dates initiales, reste dû au camping et, pour les nuitées non honorées, sur la base du seul tarif forfaitaire de l'emplacement nu, hors suppléments éventuels.

Non présentation sur le camping

En cas de non présentation sur le camping dans un délai de 24 heures à compter du début du séjour et en l'absence de nouvelles de la part du Client, le séjour est considéré comme ayant été annulé ; le camping pourra disposer de l'emplacement réservé par celui-ci, dès le 2^{ème} jour suivant la date initiale d'arrivée.

Animaux

Les chiens ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse dans l'enceinte du camping. La vaccination doit être à jour et les photocopies du carnet de vaccination doivent être présentées le jour de l'arrivée à l'Accueil. La non production de ce certificat ne permettra pas au chien d'entrer sur le camping. En cas de renoncement par le Client à son séjour, cette décision est considérée comme une annulation et les arrhes restent dues.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.